

Colloque ANATPE

21/03/26

Intervention d'Anne-Dominique Merville

Magistrate

Je vous remercie pour votre invitation et pour la qualité de cet accueil.

Depuis un an, avec une collègue du parquet général, nous avons été missionnées par Madame la procureure générale pour conduire un travail approfondi sur les **réseaux de prostitution et de proxénétisme de mineurs en Île-de-France**, à partir notamment de l'étude de **quatre années de jurisprudence** couvrant les neuf tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel de Paris.

L'objectif de ce travail était double :

- d'une part, mieux comprendre **l'organisation concrète des réseaux**,
- et d'autre part, déterminer dans quelle mesure ces phénomènes relèvent de **la criminalité organisée**.

Je tiens à le dire très clairement : ce que nous observons ne relève pas simplement de la délinquance. Nous sommes face à des situations de **traite des êtres humains**, à une forme d'**esclavage sexuel**, et il me semble important de nommer les choses avec justesse.

◆ Une réalité encore largement sous-estimée

Les données dont nous disposons sont nécessairement partielles, car elles reposent sur les dossiers judiciaires traités. Or, ces dossiers concernent **quasi exclusivement des jeunes filles**, ce qui ne signifie pas que les garçons ne sont pas concernés, mais simplement que ces situations sont **beaucoup plus difficiles à détecter et à documenter**.

Nous estimons aujourd'hui que **15 000 à 20 000 mineurs** pourraient être concernés par ces phénomènes à l'échelle nationale, mais ces chiffres doivent être pris avec prudence, car ils sous-estiment très probablement la réalité.

Un point essentiel doit être souligné :
➡ **87 % des victimes sont des jeunes filles françaises.**

Cela vient bousculer un certain nombre de représentations. Contrairement à l'idée selon laquelle ces phénomènes relèveraient principalement de réseaux internationaux exploitant des mineurs étrangers, nous constatons que l'exploitation est en grande partie **endogène**, ancrée dans notre propre territoire.

En termes d'âge, nous observons que **54 % des jeunes filles ont entre 15 et 18 ans**, mais une proportion significative a **moins de 15 ans**, et certaines ont même moins de 13 ans. Il est important de comprendre que ces chiffres sont trompeurs : dans la majorité des cas, les faits ont commencé bien plus tôt. Nous avons souvent affaire à des jeunes filles de 16 ou 17 ans qui sont en réalité exploitées depuis plusieurs années.

◆ Des victimes marquées par des vulnérabilités profondes

Même si je ne vais pas développer autant que mes collègues sur ce point, il est impossible de ne pas évoquer la question des profils des victimes.

Nous constatons que ces jeunes filles sont issues de **tous les milieux sociaux**, ce qui est un élément important. En revanche, elles présentent presque systématiquement des **fragilités psychologiques importantes**, souvent liées à :

- des violences subies (physiques ou sexuelles),
- des carences affectives,
- des parcours institutionnels,
- ou encore une rupture avec le cadre familial.

Environ **la moitié des victimes sont placées à l'aide sociale à l'enfance**, ce qui pose la question de la vulnérabilité particulière de ces jeunes et de leur repérage par les réseaux.

Un élément nous a particulièrement marqué :
→ dans de nombreux cas, ces jeunes filles ont déjà été victimes de violences **non judiciairisées**.

Elles ont donc un rapport très altéré à l'institution judiciaire et aux adultes en général, ce qui rend leur accompagnement et leur audition extrêmement difficiles.

◆ Des proxénètes jeunes, organisés... et stratégiques

Du côté des auteurs, nous observons majoritairement des **jeunes hommes majeurs**, âgés en moyenne de 22 à 25 ans.

Ils ne sont pas novices : la plupart ont déjà un parcours délinquant, notamment en matière de violences ou de trafic de stupéfiants. Ce que nous constatons aujourd'hui, c'est une forme de **diversification des activités criminelles**.

Le proxénétisme présente pour eux plusieurs avantages :

- il est **extrêmement lucratif** (15 000 à 20 000 € par mois et par victime),
- il nécessite **peu d'investissement**,
- et il est perçu comme **moins dangereux** que le trafic de stupéfiants, notamment en termes de rivalités et de violences.

Nous sommes donc face à des acteurs qui font des choix rationnels dans leur parcours délinquant.

◆ Une organisation structurée en « pack »

Les réseaux que nous observons sont souvent de petite taille, mais très structurés. Ils fonctionnent sous forme de « **packs** », avec une répartition claire des rôles :

- un « **lover boy** », qui recrute la jeune fille via les réseaux sociaux en instaurant une relation affective,
- un individu chargé de la **sécurité**, parfois armé,
- un autre chargé de la **logistique** (réservations, annonces, transports),
- un autre encore qui gère les **annonces en ligne** et la visibilité sur les plateformes,
- et enfin un système global de coordination.

Le recrutement repose presque exclusivement sur la **digitalisation**. Les réseaux sociaux sont devenus l'outil principal d'entrée dans ces réseaux.

La jeune fille est approchée, séduite, valorisée, puis très rapidement placée dans une situation d'endettement et d'emprise. On lui fait croire qu'elle doit rembourser des frais (hébergement, nourriture, cadeaux), ce qui justifie son entrée dans la prostitution.

◆ Une emprise totale : psychologique, économique et sexuelle

L'emprise exercée sur les victimes est multiple :

- **affective**, via la relation avec le « lover boy »,
- **économique**, par le système de dette,
- **physique et sexuelle**, avec des violences fréquentes,
- et **psychologique**, notamment via le chantage.

Dans certains cas, les violences sexuelles sont filmées dès le recrutement, afin de disposer d'un moyen de pression. Ces images servent ensuite à menacer la victime, notamment vis-à-vis de sa famille.

Je tiens à insister sur un point essentiel :

➡ ces jeunes filles ne gagnent **aucun argent**.

Contrairement à certaines idées reçues, elles sont maintenues dans un système de dépendance totale. Tous les gains sont récupérés par les proxénètes.

◆ Des parcours de prostitution mobiles et organisés

Les victimes ne restent pas au même endroit. Elles sont intégrées dans des circuits appelés « **sex tours** », qui les amènent à circuler sur l'ensemble du territoire national, et parfois à l'étranger.

Elles peuvent être **revendues entre réseaux**, pour des montants d'environ 5 000 euros. Cela complexifie considérablement le travail des enquêteurs, car chaque intervention policière ne permet de saisir qu'une **partie du parcours de la victime**.

◆ Une réponse judiciaire renforcée

Face à cette réalité, nous avons fait un choix clair au parquet général :
→ **renforcer la réponse pénale.**

Nous avons estimé que les peines prononcées en première instance étaient insuffisantes au regard de la gravité des faits. Nous avons donc encouragé les parquets à **faire appel systématiquement** lorsque cela nous semblait nécessaire.

Aujourd'hui, nous obtenons :

- des peines d'environ **4 ans d'emprisonnement ferme en moyenne**,
- et des **amendes significatives**, pouvant atteindre 20 000 euros.

Notre position est simple :
→ le proxénétisme de mineurs doit être sanctionné **au même niveau que le trafic de stupéfiants**.

◆ La question centrale — et insuffisamment traitée — des clients

Un point me semble fondamental : celui des **clients**.

Aujourd'hui, nous avons très peu de procédures les concernant. Pourtant, ils sont un maillon essentiel du système.

Nous sommes confrontés à des stratégies de défense récurrentes, notamment l'argument selon lequel la victime semblait majeure. Cette question de la preuve de la minorité constitue aujourd'hui une difficulté importante.

Je le dis très clairement :
→ nous devons aller plus loin dans la **pénalisation des clients de mineurs**.

Il est nécessaire de faire évoluer les pratiques, mais aussi les représentations, pour faire comprendre que recourir à la prostitution d'un mineur, c'est participer à un système d'exploitation.

◆ Des difficultés majeures dans la conduite des enquêtes

Enfin, je voudrais souligner les difficultés auxquelles nous sommes confrontés :

- un **manque d'enquêteurs spécialisés**,
- des **victimes très fuyantes**, peu enclines à coopérer,
- des parcours éclatés sur plusieurs territoires,
- et une **faible judiciarisation des violences initiales** subies par les victimes.

Ces éléments rendent particulièrement complexe le démantèlement des réseaux.

◆ **Une conviction : agir avec fermeté pour enrayer le phénomène**

Malgré ces difficultés, notre conviction est la suivante :

→ il est indispensable de **nommer, qualifier et sanctionner ces faits à leur juste niveau de gravité.**

En renforçant la réponse pénale, en poursuivant les proxénètes mais aussi les clients, nous cherchons à envoyer un message clair et à contribuer, modestement mais résolument, à la lutte contre ces formes d'exploitation.